

---

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

---

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

*EXERCICE CLOS LE 31/12/2023*

**Société de Commissaires aux Comptes  
ANDRE ET ASSOCIES**

SAS au capital de 38 175€  
Société inscrite auprès de la Compagnie Régionale de DIJON

**18 Rue Buffon - 21200 BEAUNE**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**

Aux Membres,

### **I. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne-Franche-Comté relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **II. FONDEMENT DE L'OPINION**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La note de l'annexe 1 « Règles et méthodes comptables » relative aux « Subventions d'exploitation » présente la méthode d'évaluation et de comptabilisation des subventions d'exploitation. Nous avons examiné les hypothèses retenues pour l'évaluation et la comptabilisation des subventions d'exploitation,
- La note de l'annexe 6 « Engagements » relative aux « engagements de retraite » présente la méthode d'évaluation des indemnités de départ en retraite. Nous avons contrôlé la valorisation de l'engagement pour départ en retraite.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe intitulée « Subventions d'exploitation » et « Engagements de retraite » et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la Commission des Finances et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

### **V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président et le Trésorier.

## **VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT À BEAUNE

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE  
LE DIX JUIN

Le Commissaire aux Comptes

La société de Commissaires aux Comptes  
**ANDRE ET ASSOCIES**



Thierry ANDRE

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF					PASSIF		
	EXERCICE AU 31/12/23			EXERCICE AU 31/12/22		EXERCICE AU 31/12/23	EXERCICE AU 31/12/22
	BRUT	AMTS & PROV	NET				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Immobilisations Incorporelles</b>					Capital	8 658 856	8 658 856
Concessions, brevets et droits assimilés	492 936	444 603	48 334	140 332	<b>Réserves</b>		
Autres immos incorporelles	600 448	587 964	12 484	8 367	Autres réserves (réserves facultatives)	6 116 048	5 911 443
<b>Immobilisations corporelles</b>					dont excédent pour investissement à réaliser		
Terrains	2 025 741		2 025 741	2 025 741	<b>Report à nouveau</b> (solde créditeur ou débiteur)	9 739 838	6 392 091
Agencements et aménagements de terrains	363 248	75 568	287 680	290 138	<b>Résultat net de l'exercice</b> (bénéfice ou perte)	-1 965 888	<b>3 347 747</b>
Constructions	55 567 859	31 139 512	24 428 347	25 893 688	<b>Subventions d'investissement</b>	11 080 312	11 527 107
					Subvention d'investissement inscrites au compte de résultat (à déduire)		
Installations techniques, matériel et outillage à caractère pédagogique	7 111 253	5 944 022	1 167 230	1 071 166	<b>TOTAL I</b>	<b>33 629 165</b>	<b>35 837 244</b>
Autres immos corporelles	8 327 622	6 329 777	1 997 845	1 927 874			
Immobilisations corporelles en cours	19 680		19 680	36 776	<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Avances et acomptes	0		0	18 942	Fonds reportés liés au legs ou donations		
					Fonds dédiés		
<b>Immobilisations financières</b>					<b>TOTAL II</b>		
Participations et autres formes part.	227 341		227 341	227 341			
Autres titres immobilisés	205		205	205	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Prêts	173 526	12 571	160 955	164 538	Provisions pour risques	1 748 810	1 186 532
Autres	47 329		47 329	47 069	Provisions pour charges	1 184 556	1 300 347
<b>TOTAL I</b>	<b>74 957 187</b>	<b>44 534 018</b>	<b>30 423 170</b>	<b>31 852 177</b>			
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>TOTAL III</b>	<b>2 933 367</b>	<b>2 486 879</b>
Stocks	30 223		30 223	64 553			
<b>Avances et acomptes</b>					<b>DETTES</b>		
<b>CREANCES</b>					<b>Dettes financières</b>		
Clients et Comptes Rattachés	9 197 068	469 207	8 727 861	9 874 908	Emprunts et dettes financières	6 956 115	7 513 370
Fournisseurs débiteurs	320		320	320			
Personnels et comptes rattachés	11 313		11 313	3 770	<b>Dettes d'exploitation</b>		
Autres Créances	3 834 263	533 938	3 300 325	3 517 032	Fournisseurs	2 323 032	1 480 158
<b>TOTAL II</b>	<b>13 073 187</b>	<b>1 003 144</b>	<b>12 070 042</b>	<b>13 460 583</b>	Fournisseurs d'immobilisations	11 791	775 751
<b>Valeurs Mobilières de Placement</b>					Clients et comptes rattachés		
<b>Disponibilités</b>					Personnels et comptes rattachés		
	2 800 000		2 800 000	1 800 000	Autres dettes sociales et fiscales	4 426 575	3 875 431
	7 148 424		7 148 424	7 592 385	Avances et acomptes	553 745	73 254
<b>TOTAL III</b>	<b>9 948 424</b>		<b>9 948 424</b>	<b>9 392 385</b>	Autres dettes	375 397	365 379
<b>Charges Constatées d'Avance</b>					<b>Comptes bancaires créditeurs</b>	25 556	
	254 891		254 891	223 160	<b>Produits Constatés d'Avance</b>	1 461 785	2 520 839
<b>TOTAL IV</b>	<b>254 891</b>		<b>254 891</b>	<b>223 160</b>	<b>TOTAL III</b>	<b>16 133 996</b>	<b>16 604 182</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>98 233 690</b>	<b>45 537 162</b>	<b>52 696 528</b>	<b>54 928 305</b>	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>52 696 528</b>	<b>54 928 305</b>

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023**

	31.12.2023	31.12.2022
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		
Ventes de marchandises	3 143,11	9 837,35
Production vendue (biens)	40 669,23	27 270,86
Production vendue (services)	22 599 952,18	23 819 576,51
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>22 643 764,52</b>	<b>23 856 684,72</b>
<b>Dont à l'exportation</b>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	2 800 787,63	3 769 941,94
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	2 736 325,49	572 487,51
Autres produits	8 246 315,20	9 612 701,49
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>36 427 192,84</b>	<b>37 811 815,66</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achat de marchandises		0,00
Variations de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements	1 026 528,94	827 483,91
Variations de stock	34 329,99	-29 832,08
Autres achats et charges externes (a)	7 372 466,23	6 391 216,95
Impôts, taxes et versements assimilés	1 674 098,31	1 641 724,52
Salaires et traitements	16 776 997,42	16 214 439,53
Charges sociales	7 312 751,17	6 886 466,31
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 653 676,94	2 459 309,11
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	469 206,69	85 729,43
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 320 991,24	640 974,68
Autres charges	759 231,97	830 890,86
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>39 400 278,90</b>	<b>35 948 403,22</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-2 973 086,06</b>	<b>1 863 412,44</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
<b>Produits financiers</b>		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	11 369,51	5 461,05
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>11 369,51</b>	<b>5 461,05</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	85 679,83	97 817,10
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>85 679,83</b>	<b>97 817,10</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-74 310,32</b>	<b>-92 356,05</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-3 047 396,38</b>	<b>1 771 056,39</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	1 294 915,09	496 654,70
Sur opérations en capital	210,92	1 718 575,30
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>1 295 126,01</b>	<b>2 215 230,00</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	134 593,44	527 043,60
Sur opérations en capital	51 481,16	85 357,05
Dotations aux amortissements, aux dépréciation et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>186 074,60</b>	<b>612 400,65</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>1 109 051,41</b>	<b>1 602 829,35</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	27 542,67	26 139,00
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VIII)</b>	<b>37 733 688,36</b>	<b>40 032 506,71</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>39 699 576,00</b>	<b>36 684 759,97</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-1 965 887,64</b>	<b>3 347 746,74</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

## **1. Règles et méthodes comptables :**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 52 696 528,02 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un déficit de - 1 965 887,64 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29 avril 2024.

### **Règles générales :**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général à jour des règlements du comité de la réglementation comptable et dans le respect du principe de prudence, ainsi qu'au référentiel comptable applicable aux chambres des métiers (arrêté du Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme en date du 20 décembre 2021).

Un seul dossier comptable unique est tenu pour l'ensemble des établissements composant la CMA BFC.

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable général et aux prescriptions du référentiel comptable du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Continuité de l'exploitation :

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles :**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).  
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Terrains et aménagements : 50 ans
- \* Constructions : 10 à 50 ans
- \* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entité a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### **Participations et autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entité.

### **Stocks**

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

### **Provisions**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

## **Subventions d'exploitation**

Les subventions d'exploitation sont constatées en produits de la façon suivante :

- Pour le montant total accordé lorsqu'elles ne sont assorties d'aucune condition ;
- Pour les subventions assorties d'une condition suspensive : jusqu'à concurrence d'une part de charges éligibles à l'assiette de la subvention et engagées sur la période. Également en fonction des critères fixés par la convention portant sur l'atteinte des objectifs des programmes financés. Enfin, en fonction du taux de subventionnement, lorsque les critères d'attribution le justifient.

En vertu du principe de prudence, les produits correspondant aux subventions d'exploitation assorties de conditions suspensives, sont comptabilisés à hauteur de la meilleure estimation probable de leur valeur recouvrable.

## **2. Faits significatifs :**

Une provision pour risque liée au contrôle de l'inspection du travail sur le CFA 39 avait été constituée à hauteur de 374 400 € en 2021. En 2022 une reprise a été effectuée pour un montant de 24 161 €, cette dernière correspond aux sommes remboursées aux employeurs qui en ont formulé la demande.

En 2023, aucune somme n'a été remboursée aux employeurs. Cependant, une reprise d'un montant de 175 000 € a été écrivurée, cela correspond à la reprise de provision des heures faites en 2021 frappées par la péremption de 3 ans.

Depuis 2020, le financement de la formation des apprentis est assuré par les OPCOs. En 2023 une nouvelle méthode de détermination du chiffre d'affaires a été demandé par la DGFIP avec un impact de + 204 605 € affecté directement en réserve. Cette méthode a été validée par le cabinet Orcom en collaboration avec Ymag.

France Compétence a revu les montants des financements des contrats d'apprentissages établis à partir de septembre 2023, cela impactera à la baisse le chiffre d'affaires généré par les OPCO pour les années à venir.

La CMAR BFC n'a pas reçu la convention de la subvention CAD FSE 2023 signée avant la date d'arrêté des comptes. Cette subvention fait l'objet d'une provision pour risque à hauteur de 100% du montant du produit provisionné à recevoir dès lors que la convention n'est pas reçue signée avant la date d'arrêté des comptes annuels. Par conséquent, une provision pour risque de 333 K€ a été comptabilisée cette année. En 2022, une provision avait également été faite pour ce même dossier de financement.

La CMAR BFC a vu sa taxe pour frais de chambre diminuer de 400 K€ par rapport à 2022, cette diminution continuera jusqu'en 2027.

La restructuration de l'organisation de la Chambre a engendré une provision d'indemnités de licenciement pour un montant de 361 K€, ainsi qu'une provision pour risque de 537K€ au titre des indemnités de chômage dans l'attente que les personnes concernées demandent l'ouverture de leurs droits. A noter que 389 K€ de provision pour risque sur les ARE sont comptabilisés pour d'autres salariés pour lesquels aucune demande n'a encore été obtenue

CMA France a octroyé à la CMAR BFC une subvention d'équilibre d'un montant de 587 K€ dans le cadre du fonds de solidarité créé en 2022 afin de soutenir les CMA en situation de difficultés financières et les accompagner lors de leur restructuration.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la CMA BFC est assujettie à la TVA pour une partie des activités de la Chambre.

Un changement de méthode notifié par CMA France est à noter sur la comptabilisation des subventions d'investissements, auparavant enregistrées dans en exceptionnel. Celles-ci sont désormais enregistrées en exploitation.

### 3. Notes relatives au Bilan :

#### Actif immobilisé

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	Valeur au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
Concessions, brevets et droits assimilés (205)	769 795,62		276 859,17	492 936,45
Autres immobilisations incorporelles (208)	603 730,29	12 476,42	15 758,40	600 448,31
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 373 525,91</b>	<b>12 476,42</b>	<b>292 618</b>	<b>1 093 384,76</b>
Terrains (211+212)	2 375 678,85	13 310,00		2 388 988,85
Constructions sur sol propre (2131)	47 325 185,72		106 333,20	47 218 852,52
Installations générales, agencements bâtiments (2135)	8 179 881,53	169 125,38		8 349 006,91
Installations techniques, matériel, outillage (21531)	2 721 590,99	40 715,15	483 170,08	2 279 136,06
Installations techniques pédagogique (21532)	2 299 809,90	158 129,72	206 588,25	2 251 351,37
Outillage (21541)	235 943,50	24 215,88		260 159,38
Outillage pédagogique (21542)	2 170 110,12	226 828,82	76 333,23	2 320 605,71
Installations générales, agencements autres (2181)	4 260 601,60	59 734,42	273 756,71	4 046 579,31
Matériel de transport (2182)	364 738,42		2 557,10	362 181,32
Matériel de bureau (21831)	131 706,95	2 137,47	30 319,82	103 524,60
Matériel informatique (21832)	848 707,69	557 549,53	55 610,62	1 350 646,60
Mobilier (2184)	2 026 708,30	31 069,65	209 557,13	1 848 220,82
Autres matériels divers (2188)	614 193,95	20 011,42	17 735,71	616 469,66
Immobilisations corporelles en cours (231)	36 775,72	139 852,75	156 948,92	19 679,55
Avances et acomptes (238)	18 941,80	20 522,73	39 464,53	0,00
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>73 610 575,04</b>	<b>1 463 202,92</b>	<b>1 658 375,30</b>	<b>73 415 402,66</b>
Autres participations (261+266)	227 340,57			227 340,57
Autres titres immobilisés (271)	205,00			205,00
Prêts et autres immobilisations financières (27482)	177 108,55		3 582,83	173 525,72
Dépôts (2751)	47 068,67	260,00		47 328,67
<b>Immobilisations financières</b>	<b>451 722,79</b>	<b>260,00</b>	<b>3 582,83</b>	<b>448 399,96</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>75 435 823,74</b>	<b>1 475 939,34</b>	<b>1 954 575,70</b>	<b>74 957 187,38</b>

Analyse des flux	Immobilisation incorporelles	Immobilisation corporelles	Immobilisation financières	Total
	Mouvements	Mouvements	Mouvements	
Virement de poste à poste				0,00
Acquisitions	12 476,42	1 463 202,92	260,00	1 475 939,34
Réévaluations				0,00
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>12 476,42</b>	<b>1 463 202,92</b>	<b>260,00</b>	<b>1 475 939,34</b>
Virement de poste à poste		196 413,45		196 413,45
Cessions			3 582,83	3 582,83
Mises hors service	292 617,57	1 461 961,85		1 754 579,42
Virement vers l'actif circulant				0,00
				0,00
<b>Diminutions de l'exercice</b>	<b>292 617,57</b>	<b>1 658 375,30</b>	<b>3 582,83</b>	<b>1 954 575,70</b>

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	Valeur au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
Concessions, brevets et droits assimilés (2805)	629 463,14	79 201,36	264 061,75	444 602,75
Autres immobilisations incorporelles (2808)	595 363,11	8 105,13	15 503,83	587 964,41
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 224 826,25</b>	<b>87 306,49</b>	<b>279 565,58</b>	<b>1 032 567,16</b>
Agencement Terrains (2812)	59 799,53	15 768,02		75 567,55
Constructions sur sol propre (28131)	27 522 656,33	1 315 191,96	97 826,53	28 740 021,76
Installations générales, agencements bâtiments (28135)	2 088 722,83	310 767,81		2 399 490,64
Installations techniques, matériel, outillage (281531)	2 655 691,24	34 752,53	483 170,08	2 207 273,69
Installations techniques pédagogiques (281532)	1 667 464,99	172 427,65	206 588,25	1 633 304,39
Matériel outillages (281541)	201 201,31	6 954,58		208 155,89
Matériel pédagogique (281542)	1 831 930,52	139 527,55	76 169,79	1 895 288,28
Installations générales, agencements autres (28181)	3 163 498,73	145 588,25	252 345,55	3 056 741,43
Matériel de transport (28182)	332 648,93	15 081,58	2 557,10	345 173,41
Matériel de bureau (281831)	127 009,21	4 814,86	30 319,82	101 504,25
Matériel informatique (281832)	411 955,10	326 358,83	47 470,91	690 843,02
Mobilier (28184)	1 765 833,21	45 575,94	209 557,13	1 601 852,02
Autres matériels divers (28188)	517 837,85	33 560,89	17 735,71	533 663,03
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>42 346 249,78</b>	<b>2 566 370,45</b>	<b>1 423 740,87</b>	<b>43 488 879,36</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>43 571 076,03</b>	<b>2 653 676,94</b>	<b>1 703 306,45</b>	<b>44 521 446,52</b>

**Actif circulant**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 13 471 380,66 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Échéance à moins d'un an</b>	<b>Échéance à plus d'un an</b>
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	<b>173 525,72</b>	<b>9 954,04</b>	<b>163 571,68</b>
Prêts ( <i>effort construction 27482</i> ) (1) Autres	173 525,72	9 954,04	163 571,68
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>13 297 854,94</b>	<b>13 297 854,94</b>	<b>0,00</b>
Créances Clients et comptes rattachés ( <i>411 -418</i> ) (2) Autres ( <i>44112-44186 et 4098,4487,4687,471</i> ) Charges constatées d'avance ( <i>4862</i> )	9 197 067,73 3 845 895,73 254 891,48	9 197 067,73 3 845 895,73 254 891,48	
<b>TOTAL</b>	<b>13 471 380,66</b>	<b>13 307 808,98</b>	<b>163 571,68</b>
(1) dont Prêts récupérés en cours d'exercice ( <i>27482</i> )			
(2) dont PRSA CDA PRDA			0,00 0,00 0,00

**PRODUITS A RECEVOIR**

	<b>Montant</b>
Subventions à recevoir ( <i>44112-44184</i> )	2 305 348,04
Clients produits non facturés ( <i>418</i> )	6 174 768,60
Divers produits à recevoir ( <i>4487+4687</i> )	909 182,87
Banque produits à recevoir ( <i>5187</i> )	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 389 299,51</b>

**Fonds Associatifs****TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS**

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluations sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Ecart de réévaluation avec droit de reprise				
Dotations (1021)	6 918 706,33			6 918 706,33
Affectation (1027)	1 740 149,52			1 740 149,52
Réserves (1068*)	5 911 442,60	204 605,00		6 116 047,60
Report à nouveau (110/119)	6 392 091,26	3 347 746,74		9 739 838,00
Résultat comptable (12*)	3 347 746,74		5 313 634,38	- 1 965 887,64
Financements des tiers autres que l'Etat rattachés	11 527 107,11	1 502 086,52	1 948 882,01	11 080 311,62
Subventions d'investissement non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits de propriétaires (commodat)				
<b>TOTAUX</b>	<b>35 837 243,56</b>	<b>5 054 438,26</b>	<b>7 262 516,39</b>	<b>33 629 165,43</b>

**Provisions****PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

	Provision début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Provision fin de l'exercice
Provision pour litige (1511)	60 000,00	50 000,00		110 000,00
Autres provisions pour risques et charges (1) (1518, 1581, 1588)	2 426 879,32	1 270 991,24	874 503,70	2 823 366,86
<b>TOTAL</b>	<b>2 486 879,32</b>	<b>1 320 991,24</b>	<b>874 503,70</b>	<b>2 933 366,86</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises</b>				
Exploitation		1 320 991,24	874 503,70	
Financières				
Exceptionnelles				

La provision pour Litige liée au Tribunal Administratif a été augmentée de 50 K€ et atteint au 31/12/2023, 110 K€. La provision pour ARE s'élève à un total de 926 K€ et a été augmentée notamment par les ARE liées aux licenciements annoncés fin 2023.

La provision pour IDR s'élève à 1 185 K€ au 31/12/2023.

**PROVISIONS POUR DEPRECIATION**

	Provision début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Provision fin de l'exercice
Sur immobilisations financières (29748)	12 571,00			12 571,00
Sur comptes clients (491)	362 451,21	469 206,69	362 451,21	469 206,69
Autres provisions pour dépréciation (496)	537 779,86		3 842,14	533 937,72
<b>TOTAL</b>	<b>912 802,07</b>	<b>469 206,69</b>	<b>366 293,35</b>	<b>1 015 715,41</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises</b>				
Exploitation		469 206,69	366 293,35	
Financières				
Exceptionnelles				

La provision « Immobilisations financières » de 12 571 € correspond à un reçu datant de 2013, émis par le LOGEHAB, que l'A.I.F.A. n'est pas parvenu à retrouver. Ce reçu sera nécessaire pour demander le remboursement du prêt le 31/12/2033.

**Dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 16 133 995,73 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

**ETAT DES DETTES**

	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
- à moins 1 an à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine (164+1688)	4 765 723,48	618 248,58	2 214 322,77	1 933 152,13
Emprunts et dettes financières diverses (165+1678+1681)	2 190 391,92	1 989 991,92	200 400,00	
Dettes fournisseurs et comptes attachés (4011-408)	2 323 032,00	2 323 032,00		
Dettes fiscales et sociales (>4387,444,4471,4486)	4 426 574,67	4 426 574,67		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (404*)	11 790,95	11 790,95		
Autres avoirs à établir (4198)	553 744,94	553 744,94		
Autres dettes (4671,46721,4686)	375 396,59	375 396,59		
Comptes bancaires créditeurs	25 555,91	25 555,91		
Produits constatés d'avance (4871,4872)	1 461 785,27	1 461 785,27		
<b>TOTAL</b>	<b>16 133 995,73</b>	<b>11 786 120,83</b>	<b>2 414 722,77</b>	<b>1 933 152,13</b>
Dotations Conseil Régional CDA-PRSA (1678)	1 887 391,92			
Emprunts remboursés sur l'exercice	623 127,80			
Emprunts souscrits sur l'exercice	300 000,00			

Les avances et acomptes sur commande client s'élèvent à 55 660,07 €.

TABLEAU DES EMPRUNTS - EXERCICE 2023													
Organisme prêteur	Objet de l'emprunt	Date	Emprunt				Capital restant dû au 31/12/2022	Annuité					Capital restant dû au 31/12/2023
			Montant (€)	Taux	Durée (en mois)	Remboursement en capital		Intérêts	Montant Accessoires	Total	Part subventionnée		
BPBFC	BATIMENT DOLE	30/12/2014	1 250 000,00	1,85%	180	624 006,83	85 359,63	10 822,77		96 182,40		538 647,20	
BPBFC	NEF AUX METIERS	10/04/2017	1 450 000,00	1,20%	180	932 638,47	95 005,46	10 670,26		105 675,72		837 633,01	
CIC LURE	TRAVAUX CFA	27/01/2011	800 000,00	3,40%	240	396 775,85	44 839,60	12 107,49		56 947,09		351 936,25	
BPBFC	D89	02/01/2011	580 000,00	3,90%	180	148 326,92	46 168,88	4 965,28		51 134,16		102 158,04	
BPBFC	PRÊT BFC TREVENANS	03/09/2020	500 000,00	1,10%	180	430 154,45	31 601,42	4 572,70		36 174,12		398 553,03	
BPBFC	PRÊT BFC MERCUREY	24/09/2021	1 600 000,00	1,00%	180	1 475 637,51	100 614,90	14 296,03		114 910,93		1 375 022,61	
BPBFC	Prêt équipement	15/07/2004	700 000,00	3,11%	249	107 586,84	42 045,05	3 248,20		45 293,25		65 541,79	
BPBFC	Prêt équipement	01/10/2008	600 000,00	3,20%	248	247 625,01	34 882,61	7 415,34		42 297,95		212 742,40	
CACE	Financement des professionnels	08/09/2008	600 000,00	4,70%	240	211 817,54	40 232,93	6 656,11		46 889,04		171 584,61	
BPBFC	Prêt équipement	16/11/2012	100 000,00	3,35%	120	5 408,63	5 408,63	49,96		5 458,59		-	
CEBFC	Prêt association Equip.	25/08/2016	500 000,00	1,83%	180	310 886,23	32 726,95	5 415,64		38 142,59		278 159,28	
BPBFC	Prêt équipement	30/10/2019	600 000,00	1,23%	151	481 894,62	52 189,13	6 101,05		58 290,18		429 705,49	
SIFA	Prêt participatif	13/02/2018	230 000,00	2,00%	60	12 052,90	12 052,90	60,26		12 113,16		-	
CMA France	Prêt Vesoul	22/12/2023	300 000,00	0,00%	36	0,00						300 000,00	
<b>TOTAUX</b>			<b>9 810 000,00</b>			<b>5 384 811,80</b>	<b>623 128,09</b>	<b>86 381,09</b>	<b>-</b>	<b>709 509,18</b>	<b>-</b>	<b>5 061 683,71</b>	

## CHARGES A PAYER

	Montant
FRS FRES NON PARV (408)	572 607,09
EMPRUNTS INTERETS COURUS (1688)	4 039,48
PERSONNEL - PROVISION CONGES PAYES (4282)	939 843,33
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER (4286-4386)	538 022,98
CHARGES A PAYER - CONGES PAYES (4382)	526 340,89
CHARGES A PAYER (4686 - 4486)	7 621,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 588 474,77</b>

Comptes de régularisation

## COMPTES DE REGULARISATION

## CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance (4862)	254 891	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>254 891</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
Produits constatés d'avance (4871,4872)	1 461 785	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 461 785</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Autres informations**

L'association a bénéficié de subventions d'équipements pour un montant total de 29 622 104,86 € au titre de la rénovation de bâtiments, le renouvellement de matériel informatique et l'achat de matériels et outillages pédagogiques dont 688 406,28 € au titre de l'exercice 2023. Ces subventions sont étalées sur la durée d'amortissement des immobilisations.

Les emprunts et dettes financières diverses correspondent à une caution pour 3 000 €, un emprunt auprès de CMAF pour 300 000 € et un dispositif mis en place par le Conseil Régional pour venir en aide aux artisans pour 1 887 391,92 €. La CMA a reçu des avances de trésorerie qu'elle met à disposition des artisans, elle n'est qu'un intermédiaire. Lorsque la CMA collecte les échéances de remboursement, elle reverse les fonds au Conseil Régional.

**4. Notes relatives au compte de résultat****Résultat courant**

Le résultat d'exploitation se solde par un déficit de - 2 973 086,06 €.

**Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel de + 1 109 051 € est composé des postes suivants :

	Produits	Charges
Autres produits except. sur opérations gestion	587 209,13	
Produits sur exercices antérieurs	707 705,96	
QP de subventions liées au résultat		
Reprise sur provisions	0,00	
Autres produits exceptionnels	210,92	
Produits cession immob. corporelles		
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>1 295 126,01</b>	
Charges sur opérations de gestion		9 555,26
Charges sur exercices antérieurs		125 038,18
Autres charges exceptionnelles		208,18
Dotations aux provisions et dépréciation		0,00
VNC des éléments d'actifs cédés		51 272,97
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>186 074,59</b>

## 5. Autres informations

### Effectif

Effectif au 31 décembre 2023 : 481 reparti comme suit :

CMAR : 230  
CFA 39 : 80  
CFA 70 : 66  
CFA 71 : 105

### Indemnités personnel

CMAR BFC - Sites

Réalisation budgétaire : 2023

	Site 21	Site 25	Site 39	Site 58	Site 70	Site 71
Indemnités fondées sur l'article 24 du statut des personnels (13ème mois)	181 687	83 799	100 905	42 998	46 882	67 177
Indemnités fondées sur l'article 25-1 du statut des personnels (prime de sujétion)						
Avantages locaux fondés sur l'article 77 du statut des personnels	20 725	715	7 522			
Divers						
<b>TOTAL</b>	<b>202 412</b>	<b>84 513</b>	<b>108 427</b>	<b>42 998</b>	<b>46 882</b>	<b>67 177</b>

	Site 89	Site 90	CFA 39	CFA 70	CFA 71	Total
Indemnités fondées sur l'article 24 du statut des personnels (13ème mois)	63 977	36 601	166 978	137 642	235 374	1 164 020
Indemnités fondées sur l'article 25-1 du statut des personnels (prime de sujétion)						
Avantages locaux fondés sur l'article 77 du statut des personnels	8 659		5 980			43 600
Divers						0
<b>TOTAL</b>	<b>72 635</b>	<b>36 601</b>	<b>172 958</b>	<b>137 642</b>	<b>235 374</b>	<b>1 207 621</b>

### Indemnités élus

CMARBFC & CFA

Réalisation budgétaire : 2023

Montant en €	Frais de déplacements, mission et repas
Présidents ( <i>Pr. régional et Pr. délégations</i> )	50 327
Bureau hors Présidents	18 042
Membres élus hors Bureau	9 818
<b>TOTAL</b>	<b>78 187</b>

L'Assemblée Générale du 3 février 2020 a voté un budget de 5 000 € par an (hors frais de déplacements) de frais de représentation au bénéfice du Président de la CMAR BFC pour la mandature.  
Au 31 décembre 2023, les frais de représentation s'élèvent à 710,40 €.

Montant en €	Indemnités de fonctions	Vacations
Président ( <i>régional</i> )	55 452	
Trésorier	36 025	
Bureau hors Président et hors Trésorier	206 718	22 507
<i>Dont Présidents de sections</i>	<i>206 718</i>	
Membres élus hors Bureau		27 524
<b>TOTAL</b>	<b>298 195</b>	<b>50 032</b>

## **6. Engagements :**

### **Engagements donnés**

#### **Assurance chômage**

Conformément au code du travail, la chambre de métiers et de l'artisanat est son propre assureur en matière de chômage pour ses agents statutaires.

Au 31 décembre 2023, l'effectif soumis aux cotisations assurance chômage est de 222 collaborateurs soit 130 CDD, 72 CDI et 20 vacataires.

#### **Engagements de retraite**

Une indemnité de fin de carrière proportionnelle à la durée de service est versée aux agents ayant plus de dix ans d'ancienneté et égale à trente points d'indice par douze mois de présence, limitée à trente ans.

Les engagements correspondants ont été constatés sous forme de provision, conformément à la réglementation en vigueur au 31 décembre 2023.

Le montant de l'indemnité de fin de carrière calculé selon les modalités ci-dessus a été estimé à 1 184 556,38 € charges sociales et fiscales comprises. Compte tenu d'actifs de couverture nuls à compter de cette année, le montant net de l'indemnité de fin de carrière a été comptabilisé sous forme de provision pour un montant de 1 184 556,38 €, une reprise de provision de 115 790,67 € a été comptabilisée dans le compte de résultat.